

Règles renforcées pour les agents réfrigérants

La législation évolue rapidement. Dans un précédent article, nous avons abordé le Green Deal entre le secteur et les autorités flamandes. Mais le régulateur européen, qui a élaboré les bases du Green Deal, semble vouloir durcir les règles. Un constat partagé par Herwig Coppens, président de Frixis, l'Union belge du froid et du conditionnement d'air.

”En raison de l’empreinte écologique élevée, l’UE souhaite accélérer l’élimination progressive de plusieurs agents réfrigérants d’ici 2027. Concrètement, il s’agit du R404a et du RS70.”

”Même des agents réfrigérants naturels, tels que le

propane, sont dans le collimateur”, affirme Coppens. ”Même si initialement, ces substances semblaient comporter peu de risques, le législateur souligne maintenant qu’elles reviennent également via la pluie sous la forme de **PFAS nocives**. On ne sait pas encore clairement quelles obligations seront liées à cette nouvelle donne.”

”L’Union européenne travaille également sur un nouveau cadre, où les installations avec agents réfrigérants chimiques ne pourront avoir plus de 14 ans d’ancienneté. Une installation devient moins sûre et efficace au fil du temps, ce qui entraîne des risques supplémentaires avec des agents réfrigérants chimiques.”

”Enfin, nous continuons à insister sur les obligations complémentaires auxquelles votre installations doit encore toujours répondre”, prévient Coppens. ”En cas de contrôles, vous devez toujours présenter un journal qui recense toutes les activités d’entretien : EN970 entretien.”

Vous voulez passer à une installation plus écologique ? Vous envisagez d’investir dans la récupération de chaleur ou dans des portes vitrées sur des armoires frigorifiques ? La prime écologique+ flamande est encore toujours là pour vous soutenir financièrement.

